

1. Principaux documents à joindre

- Pour une demande de dérogation relative à une norme de lotissement, un plan relatif à l'opération cadastrale préparé par un arpenteur-géomètre.
- Pour une demande de dérogation relative à l'implantation, un plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre dans la mesure où une éventuelle demande de permis ou de certificat le requiert en vertu du Règlement sur les permis et certificats. Si les travaux sont en cours ou déjà réalisés, un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre doit être soumis.
- Pour une demande de dérogation relative à une construction ou partie de celle-ci, les plans de la construction projetée. Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, les plans « tel que construit » doivent être soumis en identifiant les différences par rapport aux plans approuvés et la dérogation demandée. Si la demande concerne la hauteur d'un bâtiment dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la hauteur doit être établie par un arpenteur-géomètre.
- Des photographies de l'immeuble prises dans les 30 jours précédant le dépôt de la demande.

2. Localisation du projet

Adresse et/ou numéro(s) de lot(s)

Usage principal du terrain : Résidentiel Agricole Commercial Industriel Public

3. Renseignements sur l'identité du requérant*

Nom de l'entreprise (le cas échéant)

Nom de famille (lettres moulées)

Prénom (lettres moulées)

Adresse postale pour transmission de la correspondance (numéro, rue, appartement)

Ville

Province

Code postal

Téléphone résidence

Téléphone cellulaire

Téléphone travail

Poste

Courriel

Êtes-vous l'unique propriétaire : Oui Non (une procuration est requise)

*Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande

4. Demande complète

- Je comprends qu'une demande de dérogation mineure est considérée comme étant complète uniquement lorsque tous les plans et documents requis, incluant le présent formulaire dûment rempli, ont été déposés et que les tarifs d'honoraires ont été acquittés. Le délai applicable pour l'analyse de la demande (maximum 45 jours) débute à partir du moment où la demande est complète.

Veuillez prendre note que des délais supplémentaires sont à prévoir relativement à la présentation de la demande d'urbanisme au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal.

Les tarifs applicables sont précisés au *Règlement régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale* en vigueur. Ces frais ne sont pas remboursables, même dans le cas d'un refus de la demande par le conseil municipal, et ils ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention du permis ou du certificat.

5. Description de la demande et évaluation au regard des 9 critères d'évaluation applicables

Zonage

Article(s) : _____

Lotissement

Article(s) : _____

Explication de la dérogation mineure demandée :

Raisons pour lesquelles le projet ne peut être réalisé conformément à la réglementation en vigueur :
<u>Évaluation du critère 1</u> : La demande respecte-t-elle les objectifs du plan d'urbanisme :
<u>Évaluation du critère 2</u> : Est-ce que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur :
<u>Évaluation du critère 3</u> : La dérogation, si elle est accordée, porte-t-elle atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété :
<u>Évaluation du critère 4</u> : La dérogation, si elle est accordée, a-t-elle pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique :
<u>Évaluation du critère 5</u> : La dérogation, si elle est accordée, a-t-elle pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique :
<u>Évaluation du critère 6</u> : La dérogation, si elle est accordée, porte-t-elle atteinte à la qualité de l'environnement :
<u>Évaluation du critère 7</u> : La dérogation, si elle est accordée, porte-t-elle atteinte au bien-être général :
<u>Évaluation du critère 8</u> : Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont-ils été effectués de bonne foi :
<u>Évaluation du critère 9</u> : La dérogation a-t-elle un caractère mineur :

6. Cheminement d'une demande de dérogation mineure

1. Réception de la demande.
2. Vérification de la demande par le fonctionnaire désigné. De l'information supplémentaire pourra être demandée au besoin.
3. Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui en fait l'étude et émet une recommandation sur la demande.
4. Publication d'un avis public au moins quinze (15) jours avant l'assemblée publique du Conseil municipal.
5. Adoption d'une résolution par le Conseil municipal pour accepter ou refuser la dérogation mineure.
6. Transmission de la résolution de la municipalité à la MRC en vertu de l'article 145.7 LAU dans les cas où la demande se situe dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général. La MRC dispose de 90 jours pour prendre sa décision finale et la transmettre à la municipalité.
7. Transmission de la décision au demandeur.
8. Délivrance du permis ou certificat lorsque requis par le Règlement relatif aux permis et certificats 24-2024.

7. Caducité de la résolution accordant la dérogation mineure

La résolution accordant la dérogation est nulle et caduque si les travaux projetés et visés par la résolution ne sont pas réalisés selon les délais suivants :

- La demande de permis ou certificat n'est pas déposée dans un délai de 24 mois suivant la date de la résolution ;
- Le titulaire du permis ou du certificat ne réalise pas les travaux dans le délai imparti par le Règlement sur les permis et les certificats ;
- Dans le cas de travaux qui ne requièrent pas de permis ou certificat, les travaux visés par la résolution ne sont pas débutés dans un délai de 24 mois suivant la date de la résolution.

8. Signature

- Je soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets. Je déclare que je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme applicables. Je comprends que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant la dérogation mineure.

Signature du requérant

Date